

# COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

## Demande d'utilisation

### Comment ça marche ?

#### Utilisation de plein droit

##### Demande à formuler 1 mois avant

Les agents bénéficient de plein droit des jours accumulés sur leur CET à l'issue des congés de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, ou encore de solidarité familiale.

#### Utilisation pouvant être autorisée par l'employeur

##### Demande à formuler au moins 5 jours avant pour l'utilisation de 1 à 10 jours, et au moins 1 mois avant pour l'utilisation de plus de 10 jours.

La demande peut être refusée dans l'intérêt du service, notamment si le délai de dépôt de la demande n'est pas proportionné au nombre de jours sollicités.

**Plus d'infos en consultant le règlement du CET sur MOSAIK : DRH > Temps de travail / Congés > CET.**

Contact à la DRH : [bureau.cap@valdoise.fr](mailto:bureau.cap@valdoise.fr) - 01 34 25 31 24 / 31 26 / 16 47

Je soussigné(e),

Nom : .....

Prénom : .....

Direction : .....

Service : .....

Statut :  Titulaire  Contractuel

Grade : .....

Souhaite utiliser ..... jour(s) de mon CET à la/aux date(s) suivante(s) :

Fait à ..... le .....

Fait à ..... le .....

Signature de l'agent

Signature du supérieur hiérarchique